



**RAPPORT D'EXPLOITATION DES SOCIÉTÉS DES ALCOOLS  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014**

**SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU : Nom de la province/territoire**

**Nom :**

**Titre :**

**Société des alcools du : Nom de la province/territoire**

**Adresse :**

**Code Postal :**

Veillez corriger le nom et l'adresse s'il y a lieu.

À compléter et à retourner :

À :

S.V.P. répondre avant le :

une copie

**Division de la statistique du secteur public  
100 promenade du Pré Tunney  
25ième étage, édifice R.H. Coats  
Statistique Canada  
Ottawa, Ontario K1A 0T6**

**20 novembre 2014**

**AUTORISATION :**

Renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19. En vertu de cette loi, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

**CONFIDENTIALITÉ :**

Confidentiel une fois rempli. La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information recueillie qui pourrait dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme sans leur permission ou sans en être autorisé par la *Loi sur la statistique*.

**OBJET :**

Les données de cette enquête serviront à des fins statistiques sur les opérations des sociétés provinciales et territoriales des alcools, en tant qu'intrants au Système canadien des comptes nationaux ainsi que pour la soumission de données au ministre des Finances en vertu de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*. Cette enquête sert à recueillir les données financières et les données d'exploitation nécessaires à l'élaboration des politiques et des programmes économiques nationaux et régionaux. Votre information pourrait aussi être utilisée par Statistique Canada à d'autres fins statistiques et de recherche.

**COUPLAGE D'ENREGISTREMENTS :**

Pour améliorer les données de la présente enquête et réduire au minimum le fardeau de réponse, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d'autres enquêtes ou de sources administratives.

**DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS TRANSMIS PAR TÉLÉCOPIEUR OU COURRIEL :**

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou courriel peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception de votre document, Statistique Canada garantit la protection de tous les renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*.

**INSTRUCTIONS :**

- (1) Déclarez les sommes en milliers de dollars et les unités de mesure en milliers de litres.
- (2) Le revenu net à la question 7 de la partie 2 doit correspondre au revenu net déclaré dans votre rapport annuel.
- (3) Si les données financières et non financières ne sont pas disponibles, vous pouvez utiliser des estimations. Veuillez ajouter un "E" si les données sont estimées.

**RENSEIGNEMENTS**

**SUPPLÉMENTAIRES :**

Division de la statistique du secteur public  
Statistiques Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6  
Téléphone (613) 951-0767, Télécopieur (613) 951-0661.  
<http://www.statcan.gc.ca>

**Date :**

**Nom de la personne qui remplit cette  
déclaration :**

**Titre :**

**Téléphone :**

RAPPORT D'EXPLOITATION DES SOCIÉTÉS DES ALCOOLS  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU: Nom de la province/territoire

SECTION 1 : POINTS DE VENTE AU DÉTAIL EN EXPLOITATION À LA FIN DE L'EXERCICE

(nombre)

Voir les définitions de point de vente au détail à la page 5

1. Magasins exploités par la Société .....	
2. Magasins d'alcool en franchise.....	
3. Autres :	
(a) Magasins de marchandises diverses et épiceries .....	
(b) Points de vente au détail de bière hors lieux .....	
(c) Points de vente au détail de vin hors lieux .....	
(d) Points de vente au détail de brasseries sur les lieux.....	
(e) Points de vente au détail de producteurs de vin sur les lieux .....	
(f) Établissements de fermentation libre-service .....	
(g) Autres détaillants .....	
Préciser: .....	
<b>Nombre total de points de vente au détail .....</b>	

SECTION 2 : FINANCES

(milliers de dollars)

1. Ventes de boissons alcooliques; excluant la TPS/TVH, la taxe générale de vente, la valeur des contenants et escomptes	
(a) Total des ventes à reporter de la section 3.1 .....	
(b) Moins escomptes .....	
(c) <b>Ventes nettes</b> (2.1.a moins 2.1.b) .....	
2. <b>Sommes reçues en remboursement de contenants et pour ventes de bouteilles</b> .....	
3. <b>Coût des ventes</b> .....	
4. <b>Bénéfice net d'exploitation</b> (2.1.c plus 2.2, moins 2.3) .....	
5. <b>Autres revenus (exclure les sommes perçues au nom de la province ou des municipalités)</b>	
(a) Licences et permis .....	
(b) Amendes, pénalités et confiscations .....	
(c) Produit de la vente d'actifs immobilisés compris dans le revenu net .....	
(d) Revenus d'intérêts .....	
(e) Loyers .....	
(f) Autres revenus.....	
<b>Total : Autres revenus</b> .....	
6. <b>Frais de vente et administratifs</b>	
(a) Salaires bruts, commissions versés aux employés et charges sociales .....	
(b) Frais de police et mise en application des lois .....	
(c) Frais d'amortissement .....	
(d) Frais d'intérêts .....	
(e) Impôts fonciers .....	
(f) Autres dépenses.....	
<b>Total : Frais de vente et administratifs</b> .....	
7. <b>Revenu net</b> (doit correspondre à celui de votre rapport annuel) .....	
[2.4 plus 2.5 (total), moins 2.6 (total)]	

**RAPPORT D'EXPLOITATION DES SOCIÉTÉS DES ALCOOLS  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014**

**SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU: Nom de la province/territoire**

**SECTION 3 : VENTES À L'INTÉRIEUR DE LA PROVINCE PAR TYPES DE BOISSON : (excluant la TPS/TVH, la taxe générale de vente au détail et la valeur des contenants).**

Justifier toute modification importante (le cas échéant) des données déclarées, par rapport à la période de déclaration précédente.

**1. Ventes de la société des alcools**

(Indiquer seulement les ventes des magasins exploités par la société des alcools et des agences de la société des alcools [voir les sections 1.1 et 1.2])

Valeur		
Canadiennes	Importées	Total

(milliers de dollars)

Volume		
Canadiennes	Importées	Total

(milliers de litres)

**(a) Spiritueux:**

Alcool .....  
Brandy .....  
Gin .....  
Liqueurs .....  
Rhum .....  
Whisky .....  
Vodka .....  
Autres .....



**Total des spiritueux .....**

--	--	--

--	--	--

**(b) Vins:**

Mousseux (Blancs, Rosés) .....  
Non-mousseux:  
Rouges .....  
Blancs .....  
Rosés .....  
Fortifiés .....  
Autres .....



**Total des vins .....**

--	--	--

--	--	--

**(c) Bière (valeur des contenants non-comprise):**

Bière légère (4 % et moins) .....  
Bière ordinaire (4,1 % à 5,5 %) .....  
Bière forte (5,5 % et plus) .....



**Total des bières .....**

--	--	--

--	--	--

**(d) Cidre, coolers et autres boissons rafraîchissantes**

Cidres.....  
Coolers spiritueux .....  
Coolers au vin .....  
Coolers à la bière .....  
Autres boissons rafraîchissantes



**Total - Cidre, coolers et autres boissons rafraîchissantes**

--	--	--

--	--	--

**Total : Ventes de la société des alcools**

--	--	--

--	--	--

**RAPPORT D'EXPLOITATION DES SOCIÉTÉS DES ALCOOLS  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014**

**SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU: Nom de la province/territoire**

**SECTION 3 : VENTES À L'INTÉRIEUR DE LA PROVINCE PAR TYPES DE BOISSON : (excluant la TPS/TVH, la taxe générale de vente au détail et la valeur des contenants) - continué**

**2. Ventes de tous les autres points de vente au détail**  
(ventes non comprises à la section 3.1)

	Valeur			Volume		
	Canadiennes	Importées	Total	Canadiennes	Importées	Total
	(milliers de dollars)			(milliers de litres)		
(a) <b>Total des spiritueux</b> .....						
(b) <b>Vins :</b>						
Mousseux (Blancs, Rosés) .....						
Non-mousseux:						
Rouges .....						
Blancs .....						
Rosés .....						
Fortifiés .....						
Autres .....						
<b>Total des vins</b> .....						
(c) <b>Bière (valeur des contenants non-comprise):</b>						
Bière légère (4 % et moins) .....						
Bière ordinaire (4,1 % à 5,5 %) .....						
Bière forte (5,6 % et plus) .....						
<b>Total des bières</b> .....						
(d) <b>Total - Cidre, coolers et autres boissons rafraîchissantes (ABR)</b>						
<b>Total : Ventes de tous les autres points de vente au détail</b>						

**3. Ventes aux établissements détenteurs d'un permis de la société (comprises dans Section 3.1 et 3.2)**

	Valuer	Volume
	(milliers de dollars)	(milliers de litres)
(a) Spiritueux .....		
(b) Vins .....		
(c) Bières .....		
(d) Cidres, Coolers & ABR.....		

**SECTION 4 : REVENUS PERÇUS EN TANT QU'AGENT DU GOUVERNEMENT**

(milliers de dollars)

1. <b>Taxe sur les produits et services (TPS) et taxe de vente harmonisée (TVH)</b> .....	
2. <b>Autre revenu payé au gouvernement fédéral, incluant les droits à l'importation et les droits d'accise</b> .....	
3. <b>Taxe de vente provinciale</b> .....	
4. <b>Autres montants perçus par la Société en tant qu'agent du gouvernement provincial ou encore pour le compte des municipalités (préciser)</b> .....	

**RAPPORT D'EXPLOITATION DES SOCIÉTÉS DES ALCOOLS  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014**

**SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU: Nom de la province/territoire**

**SECTION 5 GLOSSAIRE**

<b>Magasins exploités par la Société</b>	Points de vente au détail possédés en propriété exclusive, exploités et approvisionnés par la société des alcools provinciale ou territoriale (ventes déclarées dans les états financiers de la société des alcools).
<b>Magasins d'alcool en franchise</b>	Points de vente au détail de propriété privée approvisionnés par la société des alcools provinciale pour consommation hors lieux; comprend les points de vente hors taxes (ventes déclarées dans les états financiers de la société des alcools).
<b>Magasins de marchandises diverses et épiceries</b>	Points de vente au détail de propriété privée où on vend, entre autres marchandises, des boissons alcoolisées fournies par les fabricants ou les grossistes.
<b>Points de vente au détail de bière hors lieux</b>	Points de vente au détail de propriété privée où on vend des produits de la bière fournis directement par les fabricants.
<b>Points de vente au détail de vin hors lieux</b>	Points de vente au détail de propriété privée où on vend des produits du vin fournis directement par les fabricants.
<b>Points de vente au détail de brasseries sur les lieux</b>	Points de vente au détail où on fabrique des produits de la bière vendus directement aux consommateurs sur les lieux.
<b>Points de vente au détail de producteurs de vin sur les lieux</b>	Points de vente au détail où on fabrique des produits du vin vendus directement aux consommateurs sur les lieux.
<b>Établissements de fermentation libre-service</b>	Points de vente au détail libre-service où les clients produisent leurs propres boissons alcoolisées sur les lieux.
<b>Autres détaillants</b>	Tout autre point de vente au détail où on vend des boissons alcoolisées au grand public pour consommation hors lieux.

<b>Boissons canadiennes</b>	Produites au Canada ou mélangées avec les boissons canadiennes.
<b>Boissons importées</b>	Boissons importées, soit en bouteilles, soit en vrac et embouteillées par les régies d'alcool.
<b>Spiritueux</b>	Boissons alcoolisées produites par distillation d'un mélange créé par fermentation alcoolique.
<b>Alcool</b>	Boissons alcoolisées ayant une teneur en alcool de 80 % et plus.
<b>Liqueurs</b>	Boissons alcoolisées contenant de l'alcool distillé mélangé avec des fruits, des fleurs, des épices ou d'autres édulcorants et ayant un teneur en alcool d'au moins 15 %.
<b>Autres spiritueux</b>	Autres spiritueux non classés ailleurs.
<b>Vin</b>	Boissons alcoolisées provenant principalement de la fermentation de raisins.
<b>Autres vins</b>	Boissons alcoolisées provenant principalement de la fermentation d'autres fruits ou de substances végétales, sauf le cidre.
<b>Fortifiées</b>	Comprend les vins auxquels on a ajouté de l'alcool distillé.
<b>Bière</b>	Boissons alcoolisées fermentées, faites en tout ou en partie avec du malt, de l'orge ou toute substance saccharine sans aucun processus de distillation, dont la teneur en alcool est supérieure à 0,5 %.
<b>Cidre</b>	Boissons alcoolisées provenant principalement de la fermentation de pommes.
<b>Coolers spiritueux</b>	Boissons alcoolisées contenant de l'alcool distillé mélangé avec divers jus de fruits ou autres aromatisants et ayant une teneur en alcool inférieure à 15 % et supérieure à 0,5 %.
<b>Coolers au vin</b>	Boissons alcoolisées contenant du vin mélangé avec divers jus de fruits ou autres aromatisants et ayant une teneur en alcool inférieure à 15 % et supérieure à 0,5 %.
<b>Coolers à la bière</b>	Boissons alcoolisées contenant de la bière mélangée avec divers jus de fruits ou autres aromatisants et ayant une teneur en alcool inférieure à 15 % et supérieure à 0,5 %.
<b>Autres boissons rafraîchissantes (ABR)</b>	Autres boissons alcoolisées et prémélangées non classées ailleurs ayant une teneur en alcool inférieure à 15 % et supérieure à 0,5 %.